Liberte	Politique
/	_

Le Conseil des sages musulmans attaque Charlie Hebdo en justice

Article rédigé par Valeurs actuelles, le 27 octobre 2020

Source [Valeurs actuelles] Cette assemblée regroupant des dignitaires musulmans de divers pays a également indiqué qu'elle envisageait de "poursuivre en justice quiconque offense l'islam et ses symboles sacrés".

Le contraste est saisissant. Au moment où la France met un point d'honneur à défendre la liberté d'expression, le Conseil des sages musulmans, basé à Abou Dhabi, s'apprête à poursuivre Charlie Hebdo en justice, rapporte notamment *Le Figaro*. Cette assemblée regroupant des dignitaires musulmans de divers pays a en effet « *décidé de mettre en place un comité de juristes internationaux pour poursuivre* » le journal satirique, comme l'a annoncé l'institution sunnite Al-Azhar, basée au Caire, sur son compte Twitter.

Mais le conseil, présidé par le grand imam d'Al-Azhar, va plus loin, affirmant qu'il envisage également de « poursuivre en justice quiconque offense l'islam et ses symboles sacrés ». Il indique aussi « rejeter vivement l'usage de la liberté d'expression comme prétexte pour porter atteinte au prophète Mahomet ». « La liberté d'expression [...] doit respecter les droits d'autrui et ne devrait pas permettre d'utiliser les religions dans les marchés de la politique ou dans la propagande électorale », avance également l'assemblée. Pour rappel, la représentation du prophète est strictement interdite par l'islam.

Cette déclaration intervient dans un contexte particulièrement tendu entre la France et le monde musulman, alors que le président Emmanuel Macron a promis de ne pas « renoncer aux caricatures » de Mahomet lors de l'hommage au professeur Samuel Paty. Ces déclarations ont déclenché une vague de contestation dans de nombreux pays musulmans, qui ont appelé à boycotter les produits français. Des manifestations ont également eu lieu dans plusieurs pays, comme au Bangladesh, où plus de 40 000 personnes ont été stoppées à quelques encablures de l'ambassade française.

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici